

**18-10.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire) et Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix, Michel Pineault et Mario Ross.

**18-10.02 – ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> (18-09) réunion du comité exécutif
  - a) Adoption
  - b) Suites
- .04 – CFMU / Réfection majeure des infrastructures / Choix des professionnels : *adoption*
- .05 – Création d'un poste temporaire à la Direction des études et affectation d'une ressource : *adoption*
- .06 – Formation d'un comité de sélection pour le poste de coordonnatrice ou coordonnateur à la Direction des ressources humaines : *adoption*
- .07 – Autorisation de signatures - entente de règlement finale entre le Cégep de Rimouski et Les Constructions de l'Empress inc. : *adoption*

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale, préside la conférence téléphonique.

**18-10.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 9<sup>E</sup> (18-09) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la neuvième (18-09) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

**18-10.04 – CFMU / RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES / CHOIX DES PROFESSIONNELS : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le service Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski a publié un appel d'offres public régionalisé sur le SEAO, qui se terminait le 20 juin 2018, à 11 h. L'appel d'offres avait deux volets, soit les services professionnels en architecture et les services professionnels en ingénierie.

Neuf firmes ont présenté leur candidature dans le cadre de cet appel d'offres. Par spécialité et par ordre alphabétique, les firmes sont :

**En architecture :**

- Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu Architectes (Sainte-Foy, Québec).

**En ingénierie (mécanique, électricité, structure, civil) :**

- Pluritech Itée (Thetford Mines, Québec);
- Cima + s.e.n.c. (Québec, Québec);
- Tetra Tech QI inc. (Québec, Québec);
- WSP Canada inc. (Saint-Georges, Québec);
- Les Services Exp inc. (Lévis, Québec);
- SNC-Lavalin inc. (Lévis, Québec);
- Génie + (Lévis, Québec);
- Stantec Experts-conseils Itée (Québec, Québec).

**Les personnes présentes lors de l'ouverture publique des enveloppes de proposition, tenue au CFMU à St-Romuald le mercredi 20 juin, étaient :**

- Alain Auclair, directeur du CFMU;
- Caroline Ouellet-Bérubé, agente de soutien administratif au CFMU.

**Les soumissions ont été analysées le jeudi 12 juillet par un comité composé des personnes suivantes :**

- Alain Auclair, CFMU;
- René Desrosiers, Cégep de Rimouski;
- Richard Dion, membre externe du comité.

Monsieur François Gagnon, gestionnaire administratif au service Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski a agi à titre de secrétaire du comité précité.

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT les résultats des analyses des différents concours;

CONSIDÉRANT conformément à l'article 2.01 - Prix applicables du document « Régie » de l'appel d'offres, la contrepartie des services est calculée en fonction des méthodes prévues au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (RLRQ, chapitre C-65.1, r 9) OU au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (L.R.Q., chapitre A-6, art. 49 (Décret 1235)) qui, selon la prestation, peut être horaire, à forfait ou à pourcentage, tel qu'indiqué à la partie 2.00 du Contrat;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'approbation du dirigeant de l'organisme, étant donné qu'une seule offre a été déposée pour la spécialité « architecture »;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser l'attribution du contrat de services professionnels en architecture liés au projet de réfection majeure des infrastructures du CFMU à la firme *Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu Architectes*;
- D'autoriser l'attribution du contrat de services professionnels en ingénierie liés au projet de réfection majeure des infrastructures du CFMU à la firme *Les Services EXP inc.*

**18-10.05 – CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE À LA DIRECTION DES ÉTUDES ET AFFECTATION D'UNE RESSOURCE : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Madame Marie-Michelle Doiron occupait depuis 2015 le poste temporaire de directrice adjointe aux Études, responsable des affaires étudiantes. Lors de la séance du comité exécutif du 29 mai dernier (CE 18-07.05), le poste a été créé de façon permanente et, au terme du processus de dotation, ce dernier a été comblé.

Considérant le départ à la retraite de madame Marie-Michelle Doiron en juin 2019, il a été convenu entre la Direction des études et la Direction générale de confier à madame Doiron des dossiers spécifiques relevant toujours de la Direction des études (CE 18-07.05). Notamment, l'écriture de la *Politique sur la violence à caractère sexuel* en plus d'assurer l'intégration de la nouvelle direction adjointe.

Cette affectation couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

Ce poste temporaire doit donc être créé officiellement.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Marie-Michelle Doiron en juin 2019;

CONSIDÉRANT les besoins pour des dossiers spécifiques à la Direction des études;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Francois Dornier, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de créer de façon temporaire un poste à la Direction des études et y confirmer madame Marie-Michelle Doiron.

**18-10.06 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Madame Vicky Boucher qui assurait l'intérim au poste de directrice des Ressources humaines depuis le 13 novembre 2017 (CA 17-06.12) a été nommée officiellement directrice le 18 juin 2018 (CA 18-10.03). Précédemment cette nomination, madame Boucher occupait les fonctions de coordonnatrice à la Direction des ressources humaines.

Un comité de sélection doit donc être formé afin de pourvoir la vacance du poste.

La *Politique de dotation en ressources humaines du Collège* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadre de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé de la directrice générale ou du directeur général (responsable du comité), de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, de la directrice ou du directeur des Ressources humaines ou de son adjointe ou adjoint et de deux autres membres désignés par le comité exécutif du collège examine les candidatures ». La politique indique également à l'article 8.4.1 que la directrice générale ou le directeur général est responsable du comité de sélection pour les postes de cadres de direction ou de coordination.

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnatrice ou coordonnateur des Ressources humaines;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines du collège* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

- Procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :
  - Le directeur général, monsieur François Dornier (responsable du comité);
  - La supérieure immédiate et directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher;
  - Un membre du comité exécutif, monsieur Raymond Lacroix;
  - Une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres.

**18-10.07 – AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE RÈGLEMENT FINALE ENTRE LE CÉGEP DE RIMOUSKI ET LES CONSTRUCTIONS DE L'EMPRESS INC. : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

À l'été 2015, le Cégep de Rimouski réalisait des travaux d'aménagement au Centre matapédien d'études collégiales pour l'implantation du nouveau DEC en Techniques de physiothérapie. Lors de la réalisation des travaux, un litige est survenu entre le Cégep de Rimouski et le fournisseur de services Les Constructions de l'Empress inc.

Au terme d'un recours légal, les deux parties se sont entendues sur un projet de règlement.

CONSIDÉRANT les travaux menés par les avocats des deux parties pour convenir d'une entente de règlement;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente a été approuvé par le Cégep de Rimouski et Les Constructions de l'Empress inc;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser monsieur François Dornier, directeur général du Cégep de Rimouski, et madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, à signer l'entente de règlement finale entre le Cégep de Rimouski et Les Constructions de l'Empress inc.

La séance est levée à 8 h 20

---

président

---

secrétaire